

La mise en œuvre du rendez-vous de carrière

Jeudi 21 septembre 2023 – collège de Bourtzwiller

David Tournier, IEN

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription Mulhouse 2

1

/18

Vos représentations du rendez-vous de carrière

- **Qu'attendez-vous en particulier de ce rendez-vous de carrière programmé en 2023-2024 ?**
- **Comment envisagez-vous de le préparer ?**

Une carrière simplifiée et revalorisée

Simplifiée: un avancement régulier et transparent

- **Une carrière rendue plus lisible et transparente : des durées d'échelons fixes et connues de tous en CN et HC**
- **Une cadence unique et linéaire du déroulement de carrière.**
 - Linéarité de la carrière (fin de la triple cadence des avancements) : changement d'échelon automatique, intervenant à des durées fixes
 - Durée de référence de 26 ans pour atteindre le dernier échelon de la CN (une durée comparable à celle des autres fonctionnaires de catégorie A)
 - De nouvelles durées d'échelon en CN, fixées entre celles antérieures du choix et du grand choix selon l'échelon considéré
- **La HC devient le grade normal d'avancement dans la carrière**
 - Principe du protocole PPCR : déroulement d'une carrière complète sur au moins 2 grades

Une carrière accompagnée

Une appréciation de la valeur professionnelle renouvelée

- **La rénovation des carrières enseignantes permet de modifier les finalités de l'évaluation professionnelle.** La réforme de l'évaluation met fin à la notation.
- **Deux dispositifs sont prévus:**

L'accompagnement

Les rendez-vous de carrière

individuel

collectif



L'accompagnement individuel

Tout enseignant bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'institution.

A la demande de l'enseignant

Tout enseignant peut demander tout au long de sa carrière à bénéficier d'un accompagnement (par le CPC ou par l'IEN)

Dans le cadre du continuum de formation INSPE/DSDEN

Les néo-titulaires bénéficient d'un accompagnement en T1, T2 et T3

A l'initiative de l'institution

Les enseignants en difficulté bénéficieront d'un accompagnement spécifique contractualisé avec l'IEN de circonscription.

L'accompagnement collectif

A la demande du directeur d'école

Tout directeur d'école ou toute équipe d'école ou de cycle peut bénéficier d'un accompagnement (CPC et IEN)

Dans le cadre de l'évaluation de dispositifs particuliers

L'accompagnement collectif peut se réaliser à la demande du directeur académique ou de l'IEN dans le cadre de dispositifs particuliers (ex: les classes dédoublées)

Pour les écoles dont les directeurs sont en fonction à N+1 après leur formation

L'accompagnement collectif peut être proposé à travers une observation du fonctionnement de l'équipe.

Les rendez-vous de carrière

- **Trois rendez-vous de carrière** pour reconnaître et valoriser les parcours et l'engagement professionnels



- ✓ À deux reprises, à la suite de rendez-vous de carrière, je peux bénéficier au 6^e et/ou au 8^e échelon d'une **accélération de ma carrière en classe normale d'une année.**
- ✓ À la suite d'un autre rendez-vous autour de 20 ans de carrière, je peux accéder à la hors-classe à un rythme reconnaissant mon parcours et mon engagement professionnels. Je terminerai à un indice plus élevé qu'aujourd'hui.

Les rendez-vous de carrière

- **Trois rendez-vous de carrière pour reconnaître et valoriser les parcours et l'engagement professionnels**
 - 2^{ème} année du 6^{ème} échelon de la classe normale
 - ancienneté dans le 8^{ème} échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois
 - 2^{ème} année du 9^{ème} échelon de la classe normale.
- Le compte-rendu du rendez-vous de carrière sera réalisé à partir d'un des modèles annexés à l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants publié au JO du 10 mai 2017.
- Un guide du rendez-vous de carrière est disponible à l'adresse suivante: <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Les rendez-vous de carrière

- **Trois rendez-vous de carrière pour reconnaître et valoriser les parcours et l'engagement professionnels**

PES
Accueil
Tutorat et
formation
Certification

T2
1 visite au moins par
un conseiller
pédagogique
davantage si
demande T2 ou IEN)

6^e échelon
Rendez-
vous de
carrière
Visite IEN et
entretien

Préparation
passage hors
classe: rendez-
vous de carrière,
visite IEN et
entretien

T1: 2 visites au
moins par un
conseiller
pédagogique

T3: Accompagnement
par l'IEN (visite conseil,
intégrée ou non à un
dispositif
d'accompagnement
collectif)

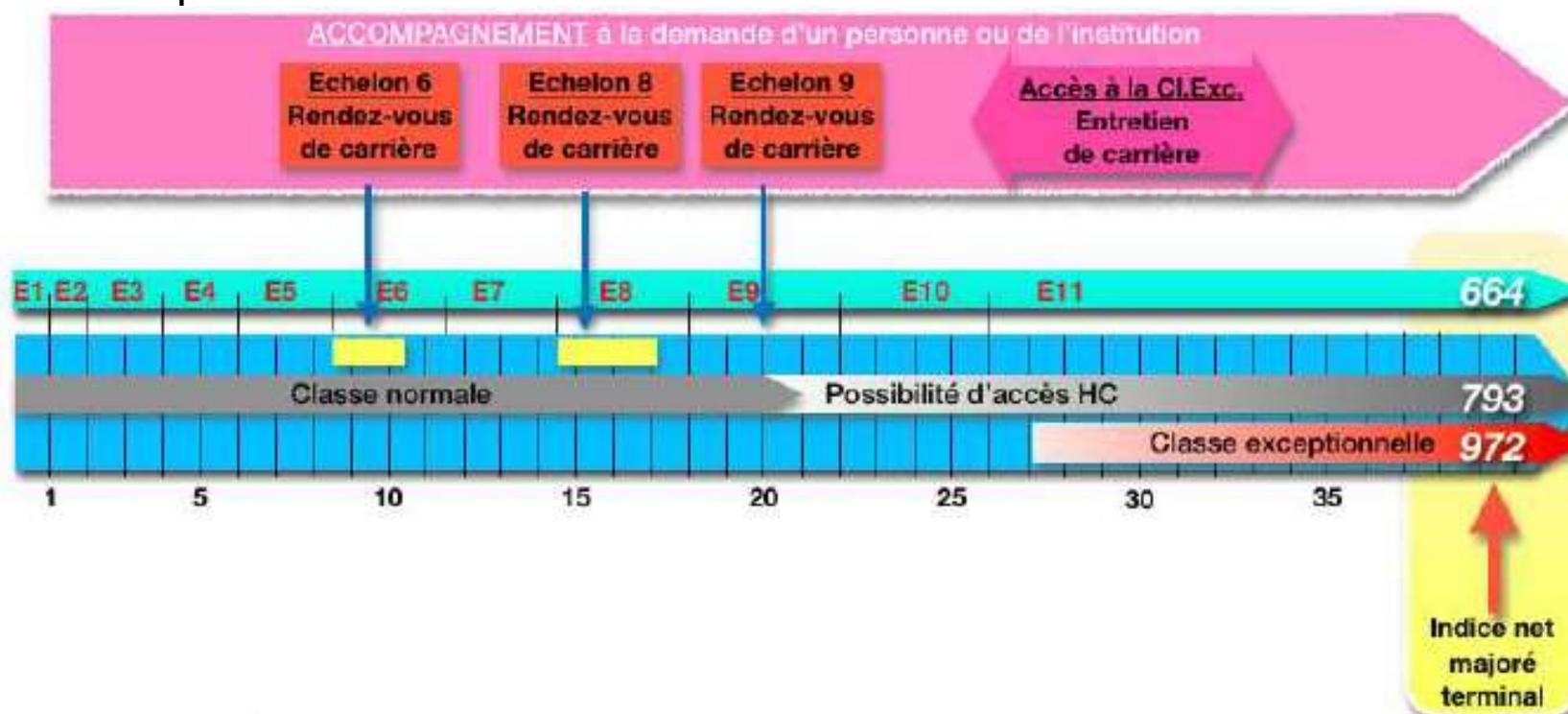
8^e échelon
Rendez-
vous de
carrière
Visite IEN et
entretien

Dossier classe
exceptionnelle:
entretien IEN

Une carrière revalorisée

De nouvelles modalités d'avancement

- **Classe normale: deux possibilités de voir accélérer sa carrière**
 - A deux reprises: Au 6^e et au 8^e échelon, à la suite du rendez-vous de carrière, 30% des enseignants pourront bénéficier d'une accélération de leur carrière d'une année.
 - Sous l'effet de deux accélérations, la durée de la classe normale pourra être ramenée à 24 ans.



Les modalités du rendez-vous de carrière

- Le rendez-vous de carrière comprend – en fonction de la situation des agents – une inspection en classe et/ou un ou plusieurs entretiens
- L'agent est informé à chaque étape du rendez-vous de carrière:
 - Une information individuelle en fin d'année scolaire précédant l'année du rendez-vous de carrière
 - La communication du calendrier du rendez-vous de carrière au plus tard **quinze jours** avant la date de la première étape de celui-ci (inspection et/ou entretien)
 - Une information par messagerie et par une application dédiée (SIAE):
 - De la mise à disposition des appréciations de l'évaluateur
 - De la mise à disposition de l'appréciation finale

Les modalités d'appréciation de la valeur professionnelle lors de l'inspection

- **Un référentiel commun sur la base de critères simples** qui s'intéressent à la fois:
 - aux compétences professionnelles attendues des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013)
 - aux activités conduites, aux missions exercées ou aux responsabilités prises par les enseignants.
- **Des points d'attention particuliers en lien avec le contexte actuel de la politique éducative et le projet de circonscription:**
 - Prise en compte du contexte de l'éducation prioritaire renforcée
 - Cohérence et progressivité des apprentissages des élèves
 - Sens des situations scolaires pour les élèves et mise en œuvre d'une évaluation positive
 - En particulier à l'école maternelle:
 - Enseignement structuré du langage, du vocabulaire et entrée dans l'écrit
 - Construction du nombre
 - Prise en compte de l'élève en tant que personne douée d'intelligence et de sentiments
 - En particulier à l'élémentaire:
 - Enseignement de la lecture (en particulier au CP-CE1, cohérence de l'enseignement des correspondances graphèmes-phonèmes, progressivité dans l'acquisition du code et respect du principe de déchiffrabilité des textes)
 - Effectivité, régularité et diversité des situations de production d'écrits dans tous les domaines d'enseignement
 - Enseignement structuré du vocabulaire, de la grammaire et de l'orthographe
 - Enseignement explicite des mathématiques

Les modalités d'appréciation de la valeur professionnelle lors de l'inspection

- Exemples

Compétence

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)

Critères d'excellence

- Connaît les prérequis nécessaires à l'appropriation des notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement, sait les expliciter avec des approches diversifiées.
- Construit des liens avec d'autres disciplines ou domaines d'enseignement.
- S'appuie sur les langues et les cultures pour développer la curiosité et l'ouverture aux autres.

- Repère les points d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées
- Prévoit la différenciation pour répondre à la diversité des besoins des élèves.
- Veille à la diversification des supports proposés aux élèves.
- Adopte des postures professionnelles diversifiées en fonction des activités engagées.
- Fait acquérir aux élèves des méthodes de travail.
- Impulse de véritables situations de questionnement de nature à éveiller l'esprit critique des élèves et à favoriser la confrontation des points de vue.
- Favorise le plus souvent possible l'autonomie et la créativité des élèves.
- Initie les élèves à la pluralité des supports et des ressources (y compris numériques).
- Intègre à une activité une modalité de travail numérique qui améliore l'implication - individuelle et collaborative - des élèves dans leurs apprentissages.

Les modalités d'appréciation de la valeur professionnelle lors de l'inspection

- Exemples

Compétence	Critères d'excellence
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)	<ul style="list-style-type: none">• Adopte une organisation spatiale et temporelle en fonction de l'âge des élèves et des activités proposées.• Explicite les enjeux et les attendus,• Utilise l'erreur dans les productions et les raisonnements des élèves comme un levier pour la construction des apprentissages, s'en sert pour ajuster et redéfinir ses objectifs pédagogiques et sa stratégie d'aide.• Favorise la collaboration entre les élèves.

Calendrier

Les enseignants bénéficient d'une information à chaque étape :

Début septembre	Information individuelle de la programmation d'un RDVC au cours de l'année scolaire
Au plus tard 15 jours avant la date du RDVC	Communication de la date
Après	Information par notification dans l'application SIAE et dans la messagerie professionnelle et i-prof de la mise à disposition des appréciations de l'IEN. Le PE peut formuler des observations dans le cadre réservé à cet effet. Il dispose d'un délai de 3 semaines pour le faire.
Septembre N+1	Communication de l'appréciation finale du RDVC.

Un support d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière pour le PE

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'ENTRETIEN

Aide à la préparation du rendez-vous de carrière

Corps enseignants
CPE et Psy-EN

Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'agent de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours jusqu'au premier rendez-vous de carrière ou depuis le précédent rendez-vous de carrière. Il peut notamment s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers

Un support d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière pour le PE

GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

II - Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

1 - L'agent dans son environnement professionnel propre (la classe, le CDI, la vie scolaire, le CIO) : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques

L'agent expose les réalisations et les démarches qui lui paraissent déterminantes pour caractériser la mise en œuvre de ses compétences et leur contribution aux progrès et au développement de tous les élèves (20 lignes maximum)

Site à consulter:

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription Mulhouse 2